

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente juin à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-trois juin deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé. Monsieur Philippe CENDRE est élu secrétaire de séance.

I. Décision Budgétaire Modificative : Paiement des panneaux de signalisation

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que suite à l'acquisition des panneaux de signalisation auprès de l'entreprise T1 de Saint-Martin-Boulogne, pour un montant de 772,80 € T.T.C., il y a lieu de procéder à une Décision Budgétaire Modificative. Monsieur le Maire propose de prélever des crédits à l'article 2313 (Constructions) de l'opération 58 (Travaux bâtiments divers) pour les inscrire à l'article 2188 (Autres immobilisations corporelles). La discussion étant ouverte, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme de 800.00 € de l'article 2313 de l'opération 58 (Travaux bâtiments divers) vers l'article 2188 afin de financer l'achat des panneaux de signalisation.

II. Remboursement sur charge de personnel

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal recevoir chaque mois un remboursement sur charge de personnel concernant l'arrêt de travail de Monsieur Dominique NEDONCHEL. Depuis l'arrêt de travail de l'agent, en date du 26 octobre 2020, la société de prévoyance Société Française de Prévention – DiotByHélium a déjà remboursé 8.676,05 € à ce jour.

III. Arrêté de fermeture temporaire de l'Eglise Saint-Leu

Pour des raisons de sécurité, **l'accès à l'église Saint-Leu est interdit au public pendant toute la durée des travaux de rénovation du clocher de l'église, soit à compter du 21 juin 2021 et ce jusqu'au 31 juillet 2022.**

IV. Accord du Département pour la prolongation de délai pour effectuer les travaux de réfection de la rue de l'Eglise

Monsieur le Maire indique avoir reçu en mairie le 7 juin 2021 un courrier du Département accordant une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2021 pour effectuer le démarrage des travaux de réfection de la rue de l'église pour lesquels la commune a obtenu une subvention dans le cadre d'FARDA Voirie.

V. Travaux de réfection de la couche de roulement sur une partie de la RD928

La réalisation de travaux de réfection de la couche de roulement sur une partie de la RD928, hors agglomération, va nécessiter une interdiction de la circulation du 21 juin 2021 au 13 juillet 2021.

VI. Socle numérique

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention « Ecole Socle Numérique » a été acceptée. L'entreprise I-Tech Informatique & Technologies a planifié l'installation du matériel le vendredi 23 juillet 2021 à partir de 9h

VII. Fréquentation du restaurant scolaire et de la garderie

Monsieur le Maire donne la fréquentation du restaurant scolaire et de la garderie depuis la rentrée de septembre 2020 à la date du 18 juin 2021 : **Restaurant scolaire** : moyenne de 11.07 par jour contre 17.95 en 2018/2019 et 13.19 en 2019/2020 ; **Garderie du Matin** : moyenne de 2.33 par jour contre 1.93 en 2018/2019 et 1.37 en 2019/2020 ; **Garderie du Soir** : moyenne de 0.86 par jour contre 2.63 en 2018/2019 et 1.42 en 2019/2020.

VIII. Festivités du 14 juillet 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean HALIPRÉ, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies. Les Festivités du 14 juillet se dérouleront comme suit : 14h30 / 16h, Jeux traditionnels au Stade Municipal ; 17h, Remise des prix scolaires ; 18h, Rassemblement sur la Place des Tilleuls, Dépôt de Gerbes à la Stèle Commémorative suivi d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes. Monsieur Jean HALIPRÉ ajoute également qu'une réunion de Commission des Fêtes est programmée au lundi 5 juillet. L'installation du matériel se fera le mardi 13 juillet (montage chapiteau, installation des guirlandes et des jeux traditionnels).

IX. Prévision des effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain CUVILLIER, Directeur du Regroupement Pédagogique Intercommunal, concernant la prévision des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire 2021/2022. 61 enfants seront inscrits au sein du R.P.I. (20 en maternelle et 41 en primaire).

X. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

Monsieur le Maire indique que Monsieur PRADEYROL Régis, secrétaire de mairie, peut prétendre à un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2021. Pour cela, le Conseil municipal doit délibérer pour créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

XI. Paiement des heures complémentaires pour les agents à temps non complet

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le personnel à temps non-complet, titulaire, stagiaire ou contractuel, peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale de travail sur la demande du Maire. Les heures complémentaires peuvent être rémunérées ou récupérées. Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accorder le paiement des heures complémentaires aux agents à temps non complet en raison des besoins de service.

XII. Recrutement d'un Adjoint Technique Contractuel

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 3 ; Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 ; Considérant les nécessités du service, notamment pendant la période estivale, Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'embaucher un **adjoint technique contractuel** pour une durée de 6 mois, DIT que l'intéressé effectuera 35 heures par semaine et sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de la grille C1, Indice brut 356, Indice majoré 334, DIT que les modalités de cette embauche seront précisées dans le contrat signé entre les deux parties, DIT que cette délibération sera prise en considération pour cette année ainsi que pour les années à venir.

XIII. Affaires diverses

- ☞ **Football** : La Fête du Football, organisée par l'U.S.L., est programmée aux 3 et 4 juillet 2021.
- ☞ **Illuminations de Noël** : Monsieur Jean-Luc GUICHOUX de la Société JLG – Collectivités viendra en mairie le jeudi 8 juillet au matin pour la remise des prix concernant les illuminations de Noël.
- ☞ M. NÉDONCHEL est en **arrêt de travail** depuis le 26/10/2020 jusqu'au 7/07/2021 inclus.
- ☞ **Enquête publique** : Monsieur le Maire indique avoir reçu le résultat de l'enquête publique concernant les travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Canche au droit de l'ancien seuil M.G.E.N. (Enquête publique du 19 avril au 4 mai). Le rapport est visible en mairie le matin de 8h30 à 11h.
- ☞ Opération « **Hauts-de-France Propres** » du 10 au 12 septembre 2021 avec le concours de l'U.E.H.
- ☞ **Journées Européennes du Patrimoine** les 18 et 19 septembre 2021.
- ☞ Réunion publique sur le **Programme d'Action de Prévention des Inondations** (P.A.P.I.) le 12 juillet de 18h à 20h à la salle des Sports de Campagne-Les-Hesdin.
- ☞ Inscription d'itinéraires de randonnée au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)**. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs tronçons des itinéraires de Grande Randonnée GR 121, de Grande Randonnée de Pays GRP Canche-Authie et équestre E2, traversant la commune ne sont pas inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). Ce plan est destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée, donne son accord sur les tracés de ces itinéraires et l'inscription des P.D.I.P.R.
- ☞ Fermeture de la déchetterie de Marconnelle du lundi 5 au vendredi 9 juillet inclus.
- ☞ Assemblée générale ordinaire de l'AAA7V le 5 juillet à 18h30.
- ☞ **Motion de soutien aux Communes forestières de France** : Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail émanant de la Fédération nationale des Communes forestières concernant la motion de soutien aux Communes forestières de France. La discussion ouverte, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la motion de soutien aux Communes forestières de France pour le retrait de certaines mesures inacceptables et incohérentes.

20h30, la séance est levée.

Le Maire,
Serge ROUSSEL